



Qu'est-ce que le métier puéricultrice(teur) ?

Le métier de **puéricultrice**
(ou infirmier·e puériculteur·trice)

est une **spécialisation infirmière**

centrée sur la santé, le développement
et la protection des enfants, de la naissance
à l'adolescence, ainsi que sur l'accompagnement
de leur famille.

Elle assume des missions de soins, de prévention,
d'éducation à la santé et de protection de l'enfance
et contribue à la surveillance du développement
de l'enfant, à la sécurisation de son environnement
et au soutien des compétences parentales.

Lieux d'exercice :

- Etablissements de santé (maternité, néonatalogie,
pédiatrie général et spécialisée, urgences
pédiatriques)
- Structures de la petite enfance (crèche, accueil
enfants en situation de handicap, RPE...)
- Secteur médico-social et protection de l'enfance
(pouponnière, maison d'enfants à caractère social...)
- Santé publique et prévention (services PMI,
programme de soutien à la parentalité...)



Groupe Hospitalier de Territoire
Somme Littoral Sud



Région
Hauts-de-France

École de puéricultrice(teur)

CHU Amiens-Picardie – Site Sud (entrée secondaire)

Bâtiment des écoles et des instituts

30 Avenue de la Croix Jourdain

Tél : 03.22.45.59.82

ecoledepuericultrices.secretariat@chu-amiens.fr



Groupe Hospitalier de Territoire
Somme Littoral Sud



Région
Hauts-de-France

Devenir infirmière
puéricultrice(teur)
diplômée d'état (IPDE)

Spécialisation



ÉCOLE DE PUERICULTRICES(TEURS)

Retrouvez l'école
sur www.chu-amiens.fr
Rubriques Étudiants



+ D'INFOS
www.chu-amiens.fr
rubrique « Étudiants »

Coûts de la formation et aides

- 9000 € (montant réévalué chaque année)
- Possibilité de financement par un OPCO pour les salariés
- Prise en charge par l'employeur
- Financement individuel
- Le Conseil régional dans le cadre d'une poursuite de scolarité (sous réserve de modification)
www.hautsdefrance.fr

Personnes en situation de handicap

La formation est accessible à tous et chaque candidat le souhaitant peut se rapprocher du référent handicap pour lui permettre d'envisager des possibilités d'aménagements selon les besoins.



Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter le référent handicap : 03 22 45 54 86
Mr Hérin Vincent
Herin.Vincent@chu-amiens.fr

Admission

- Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le Diplôme d'État de Puéricultrice, les candidats doivent être titulaires d'un certificat ou titre leur permettant d'exercer la profession d'infirmier ou de sage-femme en France, et subir avec succès les épreuves des modalités de sélection organisées par l'école.

Les épreuves de sélection sont composées :

- d'une **phase d'admissibilité** par l'examen d'un dossier de candidature (voir composition sur la page internet de l'école)
- d'une **phase d'admission** par une présentation orale portant sur le projet professionnel

Pour s'inscrire à la formation, les candidats doivent obligatoirement **se préinscrire en ligne (voir lien sur la page internet de l'école)** et doivent ensuite envoyer leur dossier par courrier à l'école de puéricultrices/teurs avant la date de clôture des inscriptions.

Attendus de la formation

(Annexe 1 arrêté du 5 septembre 2025)

- Intérêt pour les thématiques en lien avec la puériculture et projection dans le métier de puéricultrice
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Compétences en matière d'expression orale et écrite
- Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique
- Compétences organisationnelles et posture professionnelle

Formation intégrale

La formation dure 12 mois à temps plein (1500 heures) de septembre N- 1 à septembre N+1

Formation théorique : 650 heures

Formation clinique : 710 heures

Travail personnel guidé

Organisation de la formation théorique

Le détail du programme figure en annexe de l'arrêté du 13 juillet 1983, trois grands pôles structurent les contenus.

L'enfant et sa santé

Développement de l'enfant, pédiatrie et néonatalogie, situations pathologiques et handicaps, urgences vitales, douleur, alimentation, gestion des risques.

Promotion de la santé et éducation

Prévention, politiques de santé de l'enfant, actions de promotion de la santé, éducation thérapeutique, soutien à la parentalité, travail en réseau et en pluriprofessionnalité.

Profession et rôle de la puéricultrice

Cadre législatif et éthique, organisation des services, leadership et encadrement d'équipes, coordination de parcours, travail interprofessionnel, démarche qualité, recherche et analyse de pratiques, recherche en soins.

Intégration des savoirs professionnels

Transmission, formation, tutorat, posture professionnelle, travail collaboratif.

Organisation de la formation clinique

La formation clinique est organisée sur cinq stages dans différents secteurs (Maternité, Néonatalogie, pédiatrie, accueil du jeune enfant, PMI).

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques reposent sur une alternance intégrative entre enseignements théoriques (cours, TD, travaux pratiques, simulation) et stages cliniques, afin d'articuler savoirs et pratiques professionnelles.

Évaluation

En référence au programme selon l'arrêté du **12 décembre 1990**, dix capacités professionnelles sont évaluées.

L'équipe pédagogique intègre le développement des compétences comme composantes du processus de professionnalisation et s'appuie sur le référentiel de 8 compétences, validé par la DHOS en 2009

Compétence 1 : Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant

Compétence 3 : Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé

Compétence 4 : Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité

Compétence 5 : Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance

Compétence 6 : Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents

Compétence 7 : Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants

Compétence 8 : Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

Les épreuves pour l'obtention du diplôme d'État de puéricultrice s'organisent autour de :

- 3 contrôles continus de connaissances
- validation des compétences en stage
- épreuves de synthèse (AIMES, RPSIT, projet professionnel).